

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

09 juillet 2026

Date de signature

10 juillet 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

Excusés, ont donné procuration :

M. Didier BOQUET (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Kevin MIERE, Mme Amélie STAWSKI (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Carol TARAVEL-CONDAT (pouvoir à M. André RIC).

Monsieur Christian CAPRON a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-106	Caux Seine Agglo Convention de partenariat « centre aquatique Barre-y-Va »
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Depuis plusieurs années, Caux Seine Agglo permet aux enfants de moins de 18 ans de Rives-en-Seine de fréquenter le centre aquatique intercommunal « Barre-y-Va » gratuitement en contrepartie d'un remboursement effectué par la commune.

Cette convention, établie pour 3 ans, stipule que Caux Seine Agglo facturera à la commune de Rives-en-Seine – en fin de saison – toutes les entrées effectuées dans le cadre de cette opération au tarif normal.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la municipalité de permettre aux enfants d'accéder gratuitement au centre aquatique intercommunal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Caux Seine Agglo et la commune de Rives-en-Seine fixant les droits et obligations de chacun ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,


Christian CAPRON